



**UNION SYNDICALE
DE LA PSYCHIATRIE**

52 rue Gallieni 92240 Malakoff

Tél/fax : 01 46 57 85 85

e-mail : uspsy@free.fr – site : www.uspsy.fr

CONGRES ANNUEL de L'USP 8, 9 et 10 mars 2024 à Paris

SECU, CONVENTION ET ACCES AUX SOINS EN MEDECINE DE VILLE

L'USP, réunie en congrès les 8, 9 et 10 mars 2024 à Paris, s'inquiète de l'usine à gaz tarifaire que projette Monsieur Valletoux, ministre délégué à la Santé, qui entérine l'existence d'une médecine désormais à plusieurs vitesses et risque de constituer une nouvelle entrave à l'accès aux soins.

Même si une revalorisation des honoraires paraît légitime, le transfert de charges croissant de l'Assurance maladie vers des assurances complémentaires qui ne cessent d'augmenter leurs tarifs, la perspective de majoration des franchises médicales (que l'USP avait déjà dénoncées lors de son instauration) et le déconventionnement de nombre de médecins apparaissent de nature à rendre encore plus difficile l'accès aux soins pour des populations déjà très précarisées. Le renoncement aux soins est d'ailleurs déjà très important, quelques soient les couches sociales, notamment en dentaire et pour les soins spécialisés.

La prévalence du paiement à l'acte fragilise également les centres de santé qui restent dépendants des subventions et soumis au bon vouloir des financeurs (Sécu, mutuelles et collectivités locales).

La R.OS.P. et ses indicateurs statistiques, telle qu'elle a été élaborée par les technocrates de l'Assurance maladie a eu un effet d'épouvantail pour les médecins libéraux, validant ainsi les positions des syndicats les plus conservateurs : retour au seul paiement à l'acte et dépassements d'honoraires !

Nous sommes extrêmement perplexes que l'appel au déconventionnement lancé par quelques groupes professionnels soit perçu par certains médecins comme la solution à leurs difficultés d'exercice professionnel !

L'USP rappelle son attachement au conventionnement avec l'Assurance maladie et au secteur unique qui doit tendre à la prise en charge des soins à 100 % par l'Assurance maladie solidaire.